

des cultivateurs. Tout cultivateur qui ne se conformera pas à un ordre donné par un office de commercialisation pourra passer jusqu'à deux ans en prison.

Nous savons ce qui est arrivé récemment au programme LIFT. Le gouvernement a brandi sa massue, il a dit aux cultivateurs de ne rien planter et que, s'ils désobéissaient, la massue s'abattra sur eux, et adieu les quotas! En y songeant je suis certain que cela explique les appréhensions de certains à l'endroit des dispositions du bill C-197 à l'étude. En outre, je suis sûr que c'est pour cela que la plupart des députés appuieront l'amendement du représentant de Crowfoot. Cet amendement accepté, nous aurions dans un nouveau bill de solides garanties pour la représentation des cultivateurs. C'est là ce qui nous intéresse actuellement, tout comme, sans aucun doute, beaucoup de Canadiens.

L'article poursuit:

Le bill prévoit aussi l'octroi de permis aux cultivateurs s'occupant de la culture, de la production ou de la commercialisation du produit réglementé vendu dans le commerce interprovincial ou le commerce d'exportation.

D'autres bills semblables au bill C-197 n'ont pas de règlements inclus. Les députés savent combien de temps il a fallu pour que les règlements publiés aux termes du programme LIFT soient rendus publics. Combien de fois les députés ont demandé quand les règlements allaient être publiés afin que chaque producteur sache quoi faire? Il a fallu plusieurs semaines avant que les députés et les producteurs agricoles du pays puissent en prendre connaissance. C'est pourquoi je suis toujours très méfiant à l'égard d'un bill quelconque qui prévoit l'institution de règlements que le bill ne contient pas. Cette méfiance augmente encore quand le ministre refuse de nous indiquer en quoi consistent ces règlements.

Je ne parviens pas à comprendre l'argument selon lequel il est nécessaire que le Parlement approuve le mécanisme de ce bill avant la promulgation des règlements. Les agriculteurs continueront de s'inquiéter du bill tant que ces règlements ne seront pas connus. Jusqu'à maintenant, le ministre a peu parlé de ces règlements se rapportant au Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Avant que ce débat prenne fin, je demande au ministre de prendre la parole et de nous indiquer de quoi ces règlements traiteront. Les députés des deux côtés de la Chambre rendraient un mauvais service au pays en

[M. Skoberg.]

adoptant ce bill sans le connaître. Notre présence ici ne sert pas à grand-chose si nous sommes amenés à dire à nos électeurs que nous avons voté pour le bill en les ignorant. Cette méthode n'a aucun sens, ni pour nous, ni pour les gens que nous représentons, ni surtout pour ceux qui s'occupent de la commercialisation des produits de ferme couverts par ce bill.

J'aimerais encore une fois me référer brièvement à un article du *Globe and Mail* du 12 mars intitulé: «*Farm groups' enthusiasm wanes for national marketing program*». Et l'article explique pourquoi cet enthousiasme faiblit. L'une des principales causes de désenchâtement produit par les programmes agricoles antérieurs du gouvernement a été l'absence de règlements explicatifs. Chacun des députés, j'en suis sûr, se rappelle les lettres qu'il a reçues de producteurs privés et de groupements agricoles, demandant ce que l'avenir leur réservait. Le bill dont la Chambre est saisie ne dit pas aux producteurs agricoles ce que l'avenir leur réserve. Il ne leur dit pas non plus ce que renfermeront les règlements d'application, ni si les producteurs agricoles seront représentés. C'est-à-dire qu'il ne dira rien de tout cela tant que cet amendement ne sera pas adopté.

Si le ministre prenait la parole pour annoncer que les groupes que je viens de mentionner pourront être représentés au Conseil national de commercialisation des produits de ferme, les députés de notre parti n'hésiteraient pas à appuyer le gouvernement et à endosser le bill, même sans savoir ce que les règlements nous réservent. Il faut que le ministre finisse par assumer ses responsabilités et permette que les nominations au Conseil puissent être faites autrement que par décrets. Je ne suis pas à la Chambre depuis longtemps, mais je me suis rendu compte que, même si certains membres de comités et de commissions sont parfois hautement qualifiés, jamais la majorité de ces gens ont-ils des connaissances pratiques. Ceux qui seront nommés au Conseil de commercialisation devraient posséder l'expérience de la commercialisation des produits de ferme—et cela ne s'apprend pas dans les livres. Cela est vrai, que le produit en cause soit du grain ou du bétail.

Je sais que le ministre de l'Agriculture est bien renseigné sur la question du bétail, mais après avoir lu les dispositions du bill, je doute de ses connaissances dans les autres domaines. La production de miel et la fabrication